

PAR COURRIEL

Québec, le 2 mai 2019

**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : 119591**

X,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès aux documents qui visait à obtenir : « ... copie de tous les échanges écrits (courriel, lettres, demandes de subvention, etc.) entre l'entreprise Outaouais Rock (Rockfest de Montebello) et le ministère du Tourisme. Ma demande vise les années 2008 à 2018. »

La nature de votre demande nécessitait que nous formulions une requête auprès du tiers concerné. Le 15 avril dernier, nous avons reçu ses observations, par le biais de son avocat, nous informant de son refus à la transmission des renseignements demandés. Ceux-ci ne peuvent être divulgués en vertu des articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) :

- Articles 25 et 49 : les documents contiennent des renseignements financiers, opérationnels, logistiques et stratégiques qui sont confidentiels;
- Articles 23 et 24 : la divulgation de ces renseignements pourrait procurer un avantage concurrentiel pour un compétiteur pouvant mener à une situation de concurrence déloyale et pourrait nuire de façon importante à la compétitivité ou à des démarches de cession d'actifs.

Cependant, compte tenu du caractère public de l'annonce d'une aide financière au promoteur par le ministère du Tourisme, il nous est permis de vous faire parvenir les correspondances confirmant les aides financières accordées ainsi que les conventions d'aide financière, et ce, pour la période visée.

... 2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, X, nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Geneviève Morneau

p.j. Avis de recours  
Articles, 23, 24, 25 et 49

## **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

### **Articles 23, 24, 25 et 49**

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

**25.** Un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers, lui en donner avis, conformément à l'article 49, afin de lui permettre de présenter ses observations, sauf dans les cas où le renseignement a été fourni en application d'une loi qui prévoit que le renseignement peut être communiqué et dans les cas où le tiers a renoncé à l'avis en consentant à la communication du renseignement ou autrement.

**49.** Lorsque le responsable doit donner au tiers l'avis requis par l'article 25, il doit le faire par courrier dans les 20 jours qui suivent la date de la réception de la demande et lui fournir l'occasion de présenter des observations écrites. Il doit, de plus, en informer le requérant et lui indiquer les délais prévus par le présent article.

#### **Avis public**

Lorsque le responsable, après avoir pris des moyens raisonnables pour aviser un tiers par courrier, ne peut y parvenir, il peut l'aviser autrement notamment par avis public dans un journal diffusé dans la localité de la dernière adresse connue du tiers. S'il y a plus d'un tiers et que plus d'un avis est requis, les tiers ne sont réputés avisés qu'une fois diffusés tous les avis.

#### **Présomption**

Le tiers concerné peut présenter ses observations dans les 20 jours qui suivent la date où il a été informé de l'intention du responsable. À défaut de le faire dans ce délai, il est réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

#### **Décision**

Le responsable doit donner avis de sa décision au requérant et au tiers concerné, par courrier, dans les 15 jours qui suivent la présentation des observations ou l'expiration du délai prévu pour les présenter. Dans le cas où le responsable a dû recourir à un avis public, il ne transmet un avis de cette décision qu'au tiers qui lui a présenté des observations écrites. Lorsqu'elle vise à donner accès aux documents, cette décision est exécutoire à l'expiration des 15 jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Québec, le 17 août 2017

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2017 de Montebello Rockfest.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me joindre au 418 643-5959, poste 3436.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Paule St-Amand  
Conseillère en développement touristique

PSA/vl

p. j. Convention d'aide financière

Québec, le 6 juin 2017

Monsieur Gilbert Rozon  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,



J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière maximale de 1 518 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de Montebello Rockfest. Cette somme vous sera versée en 2017, 2018 et 2019 à raison de 506 000 \$ par année. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 1 du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Paule St-Amand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3436.

Je vous rappelle que le gouvernement du Québec a actualisé les critères du programme et augmenté substantiellement son soutien financier dédié aux festivals et événements. Ce sont 110 M\$ qui sont maintenant disponibles pour les cinq prochaines années afin de soutenir l'économie et le rayonnement de l'ensemble des régions du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



JULIE BOULET



Québec, le 25 juillet 2016

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2016 d'Amnesia Rockest Petite-Nation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me joindre au 418 643-5959, poste 3441.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elise Deschênes  
Conseillère en développement touristique

ED/gg

p. j. Convention d'aide financière



Gouvernement du Québec  
Cabinet de la ministre du Tourisme  
ministre responsable de la région de la Mauricie  
et députée de Laviolette

Québec, le 27 avril 2016

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montbello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président, *Martel,*

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 195 500 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2016 d'Amnesia Rockfest.

Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Élise Deschênes, conseillère aux entreprises touristiques, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3441.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JULIE BOULET

Québec  
Bureau 400  
900, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 2R5  
Téléphone : 418 528-8063  
Télécopieur : 418 528-8066  
ministre@tourisme.gouv.qc.ca

Montréal  
Bureau 400  
1255, rue Peel  
Montréal (Québec) H3B 4V4  
Téléphone : 514 864-3419  
Télécopieur : 514 864-6988

Grand-Mère  
570, 6<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère (Québec) G9T 2H2  
Téléphone : 819 538-3349  
Téléphone sans frais : 1 800 567-2996  
Télécopieur : 819 538-0887





Québec, le 13 juillet 2015

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2015 du Amnesia Rockest Petite-Nation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me joindre au 418 643-5959, poste 3441.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Élise Deschênes  
Conseillère aux entreprises touristiques

ED/mbm

p. j. Convention d'aide financière

Québec, le 4 mai 2015

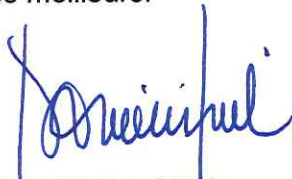
Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 65 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2015 d'Amnesia Rockfest Petite-Nation.

Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Élise Deschênes, conseillère aux entreprises touristiques, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3441.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DOMINIQUE VIEN



Québec, le 8 janvier 2015

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2014 de Petite-Nation Rockfest.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me joindre au 418 643-5959, poste 3441.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Élise Deschênes  
Conseillère aux entreprises touristiques

ED/gg

p. j. Convention d'aide financière



Québec, le 14 mai 2014

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 65 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2014 de Petite-Nation Rockfest. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à joindre la Direction de l'accompagnement des entreprises et de l'aide financière au 418 643-5959, poste 3408.

Je suis persuadée que votre événement contribuera à faire du Québec et de votre région une destination touristique de choix tout en générant des retombées économiques importantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DOMINIQUE VIEN

Québec, le 22 juillet 2013

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
548, rue Henri-Bourassa  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2013 de Petite-Nation Rockfest.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter au 418 643-5959, poste 3444.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Morneau  
Conseillère en développement  
des entreprises touristiques

GM/gg

p. j. Convention



Québec, le 8 mai 2013

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
548, rue Henri-Bourassa  
Montebello (Québec) JOV 1L0

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 65 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2013 de Petite-Nation Rockfest. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Geneviève Morneau que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3444.

Je suis persuadé que votre événement contribuera à faire du Québec et de votre région une destination touristique de choix tout en générant des retombées économiques importantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PASCAL BÉRUBÉ

Québec, le 4 juin 2012

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
Case postale 1631  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la lettre d'annonce de la ministre du Tourisme, madame Nicole Ménard, concernant une aide financière de 30 000 \$ pour assurer la réalisation et le développement de l'édition 2012 de Petite-Nation rockfest, un membre de mon équipe vous contactera afin d'établir les différentes conditions administratives à inclure dans la convention d'aide financière qui liera nos deux organisations.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que, pour maintenir votre admissibilité au programme, vous devez détenir une étude d'achalandage touristique réalisée par une firme indépendante selon une méthodologie reconnue par le Ministère. Cette étude doit être réalisée tous les trois ans. Elle vous permet, entre autres, de démontrer l'atteinte des seuils minimaux de participation prescrits par notre programme.

Madame Geneviève Morneau, qui est responsable de votre dossier au Ministère, vous contactera à cet effet dans les prochains jours. Vous pouvez joindre en tout temps madame Morneau au 418 643-5959, poste 3444.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

  
Steeve Martel

SM/sa

Québec, le 10 septembre 2012

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
Case postale 1631  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2012 de Petite-Nation Rockfest.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter madame Geneviève Morneau, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3444.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

  
Steeve Martel

SM/sa

p. j. Convention



Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2012

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
Case postale 1631  
Montebello (Québec) J0V 1L0

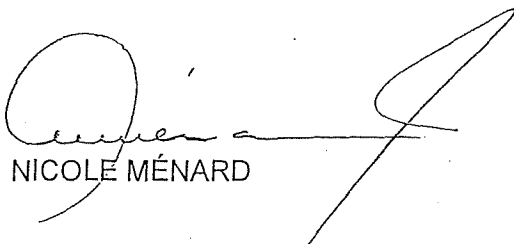
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 30 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2012 de Petite-Nation Rockfest, octroyée dans le cadre du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques.

Cette contribution est assujettie à certaines conditions, dont l'approbation des crédits du ministère du Tourisme par l'Assemblée nationale. Les modalités d'octroi de l'aide et celles liées à l'annonce publique de l'aide financière allouée et aux exigences de visibilité du ministère du Tourisme vous seront communiquées prochainement par madame Geneviève Morneau que vous pouvez joindre au 418 643-5959, au poste 3444.

Je suis persuadée que votre événement contribuera à faire du Québec et de votre région une destination touristique de choix tout en générant des retombées économiques importantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
NICOLE MÉNARD

Québec, le 20 décembre 2011

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
Case postale 1631  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre demande dans le cadre de l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour 2012-2013.

Nous tenons à vous informer que votre dossier sera analysé au cours des prochaines semaines et qu'une décision sera rendue d'ici avril prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Morneau  
Conseillère en développement des entreprises

GM/gg

Québec, le 29 avril 2011

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

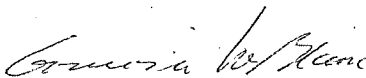
Pour faire suite à la lettre d'annonce de la ministre du Tourisme, madame Nicole Ménard, concernant une aide financière de 10 000 \$ pour assurer la réalisation et le développement de l'édition 2011 de Petite-Nation Rockfest, un membre de mon équipe vous contactera afin d'établir les différentes conditions administratives à inclure dans la convention d'aide financière qui liera nos deux organisations.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que, pour maintenir votre admissibilité au programme, vous devez détenir une étude d'achalandage touristique réalisée par une firme indépendante selon une méthodologie reconnue par le Ministère. Cette étude doit être réalisée tous les trois ans. Elle vous permet, entre autres, de démontrer l'atteinte des seuils minimaux de participation prescrits par notre programme.

Madame Sophie Richard, qui est responsable de votre dossier au Ministère, vous contactera à cet effet dans les prochains jours. Vous pouvez joindre en tout temps madame Richard au 418 643-5959, poste 3439.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

  
Geneviève LeBlanc

GL/gg

Québec, le 10 août 2011

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

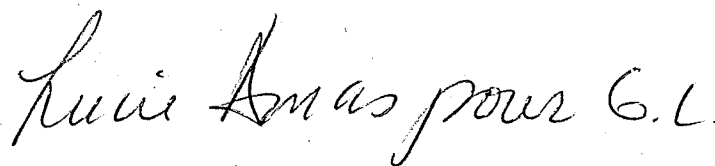
Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la convention d'aide financière signée par les deux parties pour la réalisation de l'édition 2011 de Petite-Nation Rockfest.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter madame Sophie Richard, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, au poste 3439.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Geneviève LeBlanc

GL/mn

p. j. Convention d'aide financière

Québec, le 18 avril 2011

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 10 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2011 de Petite-Nation Rockfest, octroyée dans le cadre du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques.

Cette contribution est assujettie à certaines conditions, dont l'approbation des crédits du ministère du Tourisme par l'Assemblée nationale. Les modalités d'octroi de l'aide et celles liées à l'annonce publique de l'aide financière allouée et aux exigences de visibilité du ministère du Tourisme vous seront communiquées prochainement par madame Sophie Richard que vous pouvez joindre au 418 643-5959, au poste 3439.

Je suis persuadée que votre événement contribuera à faire du Québec et de votre région une destination touristique de choix tout en générant des retombées économiques importantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
NICOLE MÉNARD



Québec, le 17 décembre 2010

Monsieur Alex Martel  
Président  
Outaouais Rock  
130, chemin Richelieu  
Montebello (Québec) J0V 1L0

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre demande dans le cadre de l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour 2011-2012.

Nous tenons à vous informer que votre dossier sera analysé au cours des prochaines semaines et qu'une décision sera rendue d'ici avril prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie Richard  
Conseillère en développement des entreprises

SR/gg